
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 6 mars 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 0269

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 mars 2024, en y retirant les points 20.013, 20.016, 20.017 et 30.007.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE24 0270

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du 18 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 0271

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 21 mars 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 0272

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Énergère Consultant inc. un contrat de gré à gré, pour la mise à jour des modems cellulaires des passerelles d'éclairage de rue Telematic Wireless, situés dans les arrondissements d'Anjou, de Saint-Léonard et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, sur demande, pour une somme maximale de 230 226,28 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 12 décembre 2023;
- 2- d'autoriser une dépense de 23 022,63 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 6 853,48 \$, sans taxes, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1236546001

CE24 0273

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Cloud Monitored Objects inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un service de support logiciel et matériel des modems installés dans les véhicules du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 24 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 740 887,40 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20287;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Cloud Monitored Objects inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1249351001

CE24 0274

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de trois ans par laquelle Teltech Télécommunication inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien et la réparation des actifs de fibres optiques du Service des technologies de l'information, pour une somme maximale de 996 030,07 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 216502;
- 2- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 99 603 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Teltech Télécommunication inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1248693002

CE24 0275

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au contrat à commandes du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) avec CA, inc. pour le contrat d'entretien et de support ainsi que pour l'acquisition des droits d'utilisation des produits logiciels CA, pour la période du 31 mars 2024 au 30 mars 2027, pour une somme maximale de 2 453 280,48 \$, taxes incluses;

- 2- d'autoriser le directeur Infrastructures et opérations à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1249633001

CE24 0276

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour l'acquisition de serveurs lame et équipements compatibles, dans le cadre du contrat accordé à ESI Technologies inc. (CG23 0154), pour la période du 20 avril 2024 au 19 avril 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1248527001

CE24 0277

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada ltée (fournisseur exclusif), pour le renouvellement des droits d'utilisation des logiciels pour l'ordinateur central consolidé, pour une période d'un an, soit du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2025, pour une somme maximale de 839 538,86 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction Infrastructures et opérations du Service des Technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1248527002

CE24 0278

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat à Novipro inc., pour l'acquisition d'une solution corporative de stockage en mode bloc incluant la garantie du manufacturier et les services techniques d'installation et de migration, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 258 445,87 \$, taxes incluses;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1248527003

CE24 0279

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la première option de prolongation du contrat accordé à Mécanicaction inc. (CE22 0521), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour des travaux couvrant divers bâtiments de la Ville de Montréal (lot 3), pour un montant de 135 706,26 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 283 419,18 \$ à 419 125,44 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 27 141,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation des contrats accordés à Mécanicaction inc. (CG22 0230), pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} mai 2024, pour la fourniture sur demande de services de plombiers, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18947;

<u>Firmes</u>	<u>LOT</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mécanicaction inc.	1	275 941,60 \$
Mécanicaction inc.	2	476 842,06 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 150 556,73 \$, taxes incluses, (lot 1 : 55 188,32 \$ et lot 2 : 95 368,41 \$), à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1247157001

CE24 0280

Il est

RÉSOLU :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de dix mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des articles :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Mitsubishi Motor Sales of Canada inc.	Véhicule léger	31 702,06 \$
Volkswagen Group Canada	Véhicule léger	98 799,17 \$
Toyota Canada inc.	Véhicule léger	84 134,11 \$
Mazda Chatel	Véhicule léger	77 694,36 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 58 465,93 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, d'une durée de dix mois, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des véhicules légers à la suite de l'adhésion de la Ville à l'appel d'offres mené par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), pour la somme maximale indiquée en regard de chacun des articles;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Ford Canada Limitee	Véhicule léger	7 090 369,13 \$
KIA Québec	Véhicule léger	1 276 943,39 \$
Compagnie General Motors du Canada	Véhicule léger	1 145 892,59 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 1 902 641,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1247567004

CE24 0281

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer les deux options de prolongation de douze mois chacune et autoriser une dépense additionnelle de 211 289,56 \$, taxes incluses, pour le service de support des ordinateurs véhiculaires du Service de Sécurité incendie de la Ville de Montréal (SIM), dans le cadre du contrat accordé à Cloud Monitored Objects inc. (ci-après CMO) (CG21 0185), pour la période du 1^{er} mai 2024 au 30 avril 2026, majorant ainsi le montant total du contrat de 334 801,45 \$ à 546 091,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1249828001

CE24 0282

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 214 382,48 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (107 191,24 \$) et de budget de variation des quantités (107 191,24 \$) pour la réception, le tri, le conditionnement et la mise en marché pour la valorisation du bois en provenance de l'écocentre LaSalle dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (CG22 0305) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 037 461,45 \$ à 1 251 843,93 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1246588002

CE24 0283

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Roxboro Excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de construction d'une conduite de 600 mm dans l'emprise de l'avenue Westmore, de la rue Sherbrooke et du chemin Broughton, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 10 990 000,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10415;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 099 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 150 317,08 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'approuver l'entente entre la Ville de Montréal et Réseau du transport métropolitain afin de permettre à la Ville de Montréal de prendre en charge les travaux d'EXO décrits à l'appel d'offres publics 10415;
- 5- d'autoriser un budget de revenus de 504 923,73 \$, taxes incluses, pour les travaux d'EXO intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par EXO en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 6- d'autoriser un budget de revenus de 174 130,82 \$, taxes incluses, pour les travaux de BELL intégrés au contrat de l'entrepreneur, pour une dépense équivalente qui est remboursable par BELL en vertu de l'entente jointe en annexe;
- 7- de procéder à une évaluation du rendement de Roxboro Excavation inc.;
- 8- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1237578001

CE24 0284

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Foraction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Anjou, de Montréal-Nord et de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 999 200 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509903;
- 2- d'autoriser une dépense de 799 920 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 229 067,15 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Foraction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1237231086

CE24 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de voirie dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de l'Ile-Bizard–Sainte-Geneviève, de Pierrefonds-Roxboro, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (PCPR et PRCPR-2024), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 386 337,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509803;
- 2- d'autoriser une dépense de 738 633,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 416 439,45 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Construction, Une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1237231090

CE24 0286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la Ville de Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 287 948,24 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510101;
- 2- d'autoriser une dépense de 528 794,82 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 251 602,25 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1237231088

CE24 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Insituform Technologies Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réhabilitation de conduites d'eau secondaires par chemisage dans diverses rues de la Ville de Montréal dans les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, du Plateau Mont-Royal et de Ville-Marie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 784 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 509904;
- 2- d'autoriser une dépense de 278 400 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 138 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Ltée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1237231092

CE24 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Sanexen Services Environnementaux inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de branchements d'eau en plomb (RESEP) dans diverses rues de la ville de Montréal dans les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, d'Outremont et de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 7 053 607,02 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 510102;
- 2- d'autoriser une dépense de 705 360,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 293 000 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Sanexen Services Environnementaux inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1237231095

CE24 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Hudson Six Civil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur est 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 488 499,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23042-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 373 274,90 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 298 619,92 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Hudson Six Civil inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1246263001

CE24 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la construction de chambres de vannes et de mesure, agglomération de Montréal – Secteur ouest 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 788 033,71 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public DRE-P23042-C;
- 2- d'autoriser une dépense de 178 803,37 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 214 564,05 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1246263002

CE24 0291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à J.N.A. Leblanc électrique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de électriques en régie contrôlée sur les équipements de la Direction de l'épuration des eaux usées, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 717 608,41 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP23022-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de J.N.A. Leblanc électrique inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1245461001

CE24 0292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie, dans les avenues Dupuis et Clanranald dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 194 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 504401;

- 2- d'autoriser une dépense de 487 281,21 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 461 913,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Michaudville inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1237231097

CE24 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Construction CPB inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de construction du système de ventilation, de chauffage et de climatisation au 2140, avenue Madison, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 838 387,15 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15884;
- 2- d'autoriser une dépense de 967 677,43 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 485 284,55 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Construction CPB inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1238421003

CE24 0294

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Géniam - 7558589 Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de démolition et de décontamination phase 1.3, dans un bâtiment de la sécurité publique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 367 345,13 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15911;
- 2- d'autoriser une dépense de 69 795,57 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 36 734,51 \$, taxes incluses, à titre de budget des incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1240805001

CE24 0295

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à FNX-INNOV inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture des services professionnels de surveillance des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, dans le cadre du projet urbain Griffintown, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 534 341,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20263;
- 2- d'autoriser une dépense de 230 151,21 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de FNX-INNOV inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1248130001

CE24 0296

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 177 095,57 \$, taxes incluses, pour les services professionnels du cabinet d'avocats Racicot Chandonnet afin de continuer de représenter les intérêts de la Ville de Montréal dans trois litiges qui l'opposent à Héroïse Thibodeau architecte inc. & CIMA +, Construction Cybco inc. et STC Acoustique inc., majorant ainsi la somme totale réservée pour l'ensemble des dossiers à titre d'honoraires professionnels à 572 001,10 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1246576001

CE24 0297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Archipel architecture inc., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et ingénierie pour réaliser les plans et devis ainsi que la surveillance de chantier du lot de projets de transition écologique pour les casernes 08, 25, 47, 49 et 66, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 864 406,85 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 23-20298;
- 2- d'autoriser une dépense de 129 661,03 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 103 728,82 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et d'Archipel architecture inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1245468001

CE24 0298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C., regroupement de firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis ainsi que l'accompagnement durant le chantier du projet de changement du système de chauffage pour la caserne 31, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 215,39 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public 23-20224;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 382,31 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 19 568,61 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Bouthillette Parizeau inc. et Lafontaine Langford Architectes S.E.N.C.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1245430001

CE24 0299

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation prévue au contrat de services professionnels accordé à Orangetango communication-marketing inc. afin d'accompagner le Service de l'Espace pour la vie dans ses activités de communications et marketing (CE20 1504);
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 126 472,50 \$, taxes incluses, pour une période de 12 mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, majorant ainsi ce contrat de 379 417,50 \$ à 505 890 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1248984001

CE24 0300

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet d'addenda 2 au contrat de services professionnels intervenu de gré à gré entre la Ville de Montréal et Société de développement social (CM23 0074) et amendé par l'addenda 1 (CM23 1286) pour les services de l'Équipe mobile de médiation et d'intervention sociale (EMMIS), en 2024, prolongeant les services jusqu'à la fin juillet 2024;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 834 836 \$, taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat initial amendé de 4 764 671 \$ à 6 599 507 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1245452001

CE24 0301

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'exercer l'option de prolongation prévue dans les deux ententes-cadres de fourniture de services professionnels conclues CIMA+ S.E.N.C et Stantec experts-conseils ltée pour la conception, la surveillance, le déploiement, la gestion et l'analyse des projets de feux de circulation, d'infrastructures de télécommunication et de mobilité (CM22 0343), pour une durée de 12 mois, sans majoration des prix des contrats.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1248848003

CE24 0302

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver un projet d'offre d'achat et un formulaire d'acceptation par lesquels la Ville s'engage à acquérir du ministère des Transports et de la Mobilité durable, aux fins d'aménagement d'une station de chloration permanente, un terrain vacant constitué d'une partie du lot 1 050 670 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 937,2 mètres carrés, situé à l'angle de la rue Jarry Est et du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, pour la somme de 265 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'offre d'achat et au formulaire d'acceptation;
- 2- d'autoriser la signature du formulaire d'acceptation de l'offre par le greffier de la Ville;

- 3- d'émettre le chèque requis de 26 500 \$ à titre d'acompte ou de dépôt pour la transaction;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1248290001

CE24 0303

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet d'acte modifiant l'emphytéose entre la Ville de Montréal et la Coopérative d'habitation Objectif Chez Nous Montréal pour la propriété sise au 2021-2031, rue Beaudry, dans l'arrondissement de Ville-Marie, constituée du lot 1 565 458 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 697,5 mètres carrés, afin de prolonger la durée de l'emphytéose d'une période additionnelle de 24 ans, soit à partir du 6 novembre 2030 jusqu'au 5 novembre 2054, dont la rente annuelle sera de 1 200 \$, le tout selon les conditions stipulées au projet d'acte. La rente annuelle consentie représente une subvention totale d'au moins 1 320 000 \$ pour la période de la prolongation;
- 2- d'autoriser le greffier de la Ville à signer l'acte de modification de l'emphytéose pourvu que cet acte de modification soit substantiellement conforme, de l'avis de la Direction des affaires civiles, au projet d'acte joint au présent dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1249915001

CE24 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Arts en mouvement du Québec inc., pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, le local 201, d'une superficie de 916 pieds carrés, situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 216 491 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1236025020

CE24 0305

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'amendement au bail par lequel la Ville de Montréal loue à Cytec Canada inc. les locaux 103, 105 et 111 situés au 7140, rue Albert-Einstein, pour un terme de deux ans, à compter du 1^{er} mars 2024 jusqu'au 28 février 2026, d'une superficie totale de 609 pieds carrés, à des fins d'espaces de bureaux, moyennant un loyer total de 58 800 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1248933001

CE24 0306

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ à Coalition montréalaise des Tables de quartier afin de réaliser une étude de faisabilité pour la mise sur pied d'une société immobilière collective pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1245008001

CE24 0307

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 139 998,88 \$, pour l'année 2024, aux organismes ci-après désignés, pour le projet et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) pour les migrants à statuts précaires :

Organisme	Projet	Montant
Médecins du monde	« Pair.es migrant.es » (01.01.2024 au 31.12.2024)	20 000 \$
Mission communautaire de Montréal	« Projet Danaïdes: Diversité sans préjugés » (01.01.2024 au 31.12.2024)	20 000 \$
Clinique pour la justice migrante	« Consolidation des activités de la CJM » (01.03.2024 au 31.12.2024)	20 000 \$

Foyer du Monde	« Services juridiques à Foyer du Monde » (01.03.2024 au 31.12.2024)	10 000 \$
Le Pont - A.P.P.I.	« Mise à niveau et amélioration de l'hébergement Le Pont » (01.01.2024 au 31.12.2024)	20 000 \$
Centre d'hébergement La traverse	« Projet Nouvelle Vie » (01.03.2024 au 31.12.2024)	49 998,88 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1238119002

CE24 0308

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 120 000 \$ et un soutien en biens et services estimés à 1 781 950 \$ à Vélo Québec Association afin de soutenir le Festival Go Vélo Montréal pour l'année 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et de ce soutien en biens et services;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.040 1249622001

CE24 0309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 65 000 \$ à Regroupement des Magasins-Partage de l'île de Montréal afin de soutenir leur programme *Cultiver l'Espoir*, pour la période du 1^{er} mars au 31 décembre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions des versements de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.041 1233277001

CE24 0310

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 14 000 \$ à Objet de mémoire - groupe d'action muséologique pour poursuivre le catalogage, la description et la documentation de la collection Wings dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1247233001

CE24 0311

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal de 515 000 \$, non récurrent, pour l'année 2024, à Montréal International pour les fins du Fonds de développement international de Montréal (FODIM);
- 2- d'autoriser Montréal International à utiliser les contributions non utilisées versées par la Ville dans les années antérieures pour le FODIM dont le solde total était de 210 784,63 \$ au 31 décembre 2023;
- 3- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1245117001

CE24 0312

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'accepter l'offre de services du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, de prendre en charge la conception et la réalisation des travaux associés au remplacement des entrées de service en plomb (RESEP) côtés public et privé, au programme complémentaire de planage-revêtement (PCPR) et au programme de maintien des infrastructures routières - Réfection mineure de trottoirs (PMIR-RMT), sur le boulevard Industriel, entre les boulevards Lacordaire et Saint-Michel, pour 2024 et 2025, conformément au 2^e alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.001 1233804001

CE24 0313

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Attendu le non-respect récurrent des modalités de collecte prévues aux devis techniques, notamment en matière de respect des horaires de collecte, de l'enlèvement complet des matières résiduelles, de fournitures des ressources humaines et matérielles en quantité suffisante, etc., par l'entreprise WM Québec inc. (anciennement RCI Environnement Division WM Québec inc., NEQ 1146435301);

Attendu les motifs exposés au dossier décisionnel;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver, conformément au pouvoir délégué dans le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière d'évaluation de rendement (RCG 15-075), l'évaluation de rendement insatisfaisant du fournisseur WM Québec inc. (anciennement RCI Environnement Division WM Québec inc., NEQ 1146435301) réalisée par le Service de l'environnement avec l'aide de la direction des travaux publics de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans le cadre de deux contrats de collecte, de transport et d'élimination de matières résiduelles pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - lots 5 et 6 de l'appel d'offres public 18-16439 (CG18 0366) et l'inscrire sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de deux ans à compter du 6 mars 2024 pour les motifs exposés au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1248362001

CE24 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser la modification de la source de financement pour payer les factures de mesures d'atténuation prises en cours en 2023, pour un total de 1 512 634,84 \$, comme convenu à l'entente détaillée de la phase 2 de construction (CG18 0234).

Adopté à l'unanimité.

30.003 1247231012

CE24 0315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'adopter l'avis de l'agglomération de Montréal joint au présent dossier décisionnel relativement au premier projet de Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé adopté par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) le 6 octobre 2023 (résolution CC23-055);

- 2- de transmettre cet avis à la CMM d'ici le 3 avril 2024, en application de l'article 56.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ., c. A-19.1).

Adopté à l'unanimité.

30.004 1247154001

CE24 0316

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

Attendu que la Ville de Montréal désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);
- 2- d'autoriser le chef de l'exploitation des usines et des réservoirs d'eau potable du Service de l'eau à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1249569001

CE24 0317

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Ville de Montréal à s'associer à titre de partenaire des Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendront à Montréal du 22 au 24 mai 2024;
- 2- d'autoriser une dépense de 45 000 \$, non taxable, à cet effet;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1244784001

CE24 0318

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 587 300,71 \$, taxes incluses, pour les travaux de réaménagement des installations sportives du Bassin olympique;
- 2- d'autoriser le paiement des intérêts et des frais au montant de 383 308,99 \$, à la suite du jugement (C.S. 500-17-106091-187) condamnant la Société du parc Jean-Drapeau suivant le recours judiciaire intenté par Construction Socam Itée;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1246576002

CE24 0319

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'occupation du domaine public aux fins de l'exploitation du site de la ferme écologique et des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur Cap-Saint-Jacques ainsi que des terres du Grand parc de l'Ouest - secteur du parc agricole du Bois-de-la-Roche », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1244352001

CE24 0320

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 32 380 000 \$ pour le financement des travaux de réfection des bâtiments, des aménagements extérieurs et des équipements du parc Jean-Drapeau, dans le cadre du programme de protection de l'actif immobilier », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1247862001

CE24 0321

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 46 189 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du secteur du Mont Boullé du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1247862002

CE24 0322

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 10 498 000 \$ pour la réfection de l'enveloppe extérieure de la Biosphère », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1247862003

CE24 0323

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 7 181 000 \$ afin de financer les travaux de restauration du pavillon Hélène-de-Champlain du parc Jean-Drapeau », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1247862004

CE24 0324

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 146 732 000 \$ afin de financer des travaux de protection des immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1229799002

CE24 0325

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 372 020 000 \$ afin de financer les travaux de protection des immeubles municipaux », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1229799003

CE24 0326

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 35 000 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public du Vieux-Montréal réalisés dans le cadre de l'entente sur le développement culturel de Montréal 2024-2027 », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1237430001

CE24 0327

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver la conformité aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal du projet d'Hydro-Québec visant la reconstruction à 120 Kv de la ligne souterraine L1230 reliant les postes Saraguay et Mont-Royal sur le territoire de la Ville de Montréal et de la Ville de Mont-Royal soumis par Hydro-Québec;

- 2- d'autoriser le greffier à transmettre l'avis à cet effet au sous-ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en vertu de l'article 152 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et à titre d'information à la répondante d'Hydro-Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.009 1248986001

CE24 0328

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le bilan annuel 2023 de la qualité de l'eau potable de 16 réseaux de distribution desservis par les usines de production d'eau potable Atwater, Charles-J.- Des Bailleurs, Pointe-Claire, Pierrefonds, Lachine et Dorval, en vertu du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

60.001 1247100001

Levée de la séance à 9 h 18

70.001

Les résolutions CE24 0269 à CE24 0328 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier-adjoint de la Ville